

SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire

du 15 février 2013 - 20 heures 00

Le 15 février deux mille treize, à vingt heures, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PRETRE, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Michel PRETRE, M. François DENIZOT, M. Frédéric PRETRE, M. Jean RATEAU, M. Jean-Marie DUMEZ, Me Agathe BAZIN, M. Dominique LAHAUSSOIS

Etaient absents excusés : M. André MARTIGNON qui a donné pouvoir à M. Jean-Michel PRETRE, Me Marie-José TISSIER qui a donné pouvoir à M. François DENIZOT, M. Jean Claude DETABLE

Était absente non excusée : Me Marylène LAMARRE

Secrétaire de séance : M. Jean RATEAU

Approbation du procès-verbal du 04 décembre 2012

Le compte rendu du 04 décembre 2012 envoyé par courrier le 10 décembre aux membres du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande au Conseil Municipal qui donne son accord, l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour : devis rideaux salle des fêtes, aménagement eaux pluviales quartier noir et voirie 2013.

> INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET : délibération 2013/001

Afin de pouvoir régler d'éventuelles dépenses non prévues actuellement dans les délais réglementaires, le Maire demande l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget de la commune, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2012 à savoir :

Ouverture de crédits	Budget primitif	25%
Chapitre 21	201 249,75€	50 312,44 €
Chapitre 23	84 000,00 €	21 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

> REDEVANCE ORDURES MENAGERES - délibération 2013/002

Le MAIRE informe les membres du Conseil Municipal d'un dysfonctionnement concernant la refacturation de la redevance ordures ménagères aux locataires de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de refacturer la redevance ordures ménagères aux locataires de la commune à compter de l'année 2012 et demande au Maire d'émettre les titres relatifs à chacun d'eux.

Le Conseil Municipal rappelle également que les attestations d'assurance et de ramonage doivent être fournies annuellement.

> REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES - délibération 2013/003

Monsieur le Maire rappelle le processus de concertation engagé par l'inspection d'académie et plus particulièrement, la réunion d'information destinée aux élus du lundi 4 février 2013, à Cosne-sur-Loire.

Après avoir réuni les parents d'élèves et les enseignants du RPI de Ciez, Couloutre, Menestreau et Perroy le 12 février 2013, il constate :

- Une inquiétude manifeste des parents quant aux changements organisationnels provoqués tant par la modification des horaires que par le rajout d'une demie journée le mercredi matin.
- Un manque de concertation évident, à ce jour, entre les professeurs des écoles et leur hiérarchie.

- Une charge financière supplémentaire pérenne pour les communes, doublée des difficultés de recrutement pour accompagner les enfants durant les activités périscolaires. (Surtout en milieu rural.)
- Un manque de coordination entre les différents intervenants en charge de l'enfance à travers le Contrat Enfance Jeunesse porté par la Communauté de Communes, le Centre Social et la CAF de la Nièvre.
- Le besoin impérieux de prendre le temps nécessaire à l'élaboration d'un véritable PEDT (Projet d'Education Territorial) avec l'ensemble des acteurs concernés. Nécessité exprimée tant par les parents que par les enseignants et les élus.

Aussi, devant un calendrier aussi serré, le conseil municipal de Ciez à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à demander le report d'application de cette réforme pour la rentrée 2014, par une dérogation adressée au Conseil Général de la Nièvre ainsi qu'auprès du Directeur académique des services de l'éducation nationale.

En outre il manifeste sa vive inquiétude quant à la charge financière supplémentaire qui sera constatée, à partir de septembre 2014 et demande donc à l'Etat d'assurer une compensation intégrale des frais occasionnés par la mise en place de la dite réforme.

> ABONNEMENT AU JOURNAL DU CENTRE - délibération 2013/004

Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition reçue pour un abonnement au Journal du Centre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition d'abonnement de 1 an pour recevoir le journal 6 jours/7, sans jours fériés.

> DEVIS RIDEAUX SALLE DES FETES - délibération 2013/005

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis de LA MAISON DU RIDEAU pour la confection et l'installation de rideaux occultants à la salle des fêtes.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2013.

> DEVIS MARQUAGE AU SOL DANS LE BOURG - délibération 2013/006

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise LEBON TRACAGE pour les travaux de traçage et marquage en peinture dans la Bourg (passages protégés, emplacement bus, parking PL, places parking). Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2013.

Le Conseil Municipal demande de vérifier auprès de la DDT si les passages nouveaux protégés doivent être signalés par des panneaux.

François DENIZOT conseille de faire le marquage des passages piétons en peinture plutôt qu'en résine en cas de changement à effectuer.

Frédéric PRETTE réitère la demande de matérialisation de la route Ciez/Entrains auprès du Conseil Général.

> DEVIS ENROBE - délibération 2013/007

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité retient le devis de l'entreprise COLAS Est pour les travaux d'enrobé des routes de Jussy (traversée du hameau) et de la Masserie à Champ Voyau. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2013.

> DEVIS TUBAGE MAISON COMPAIN - délibération 2013/008

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité retient le devis de M. Vincent ADDARIO pour le tubage de la cheminée de la Maison Compain appartenant à la commune (2, rue de Cosne). Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2013.

> DEVIS LAME NEIGE - délibération 2013/009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis de la société SONIMAT(DEPUSSAY) pour l'achat d'une lame neige et passage du tracteur aux mines conformément à la réglementation. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2013.

➤ DEVIS HAIES DANS LE BOURG ET JUSSY - délibération 2013/010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis HORTICOSNE pour l'achat de mélange d'espèces pour haie dans le Bourg et arbustes pour Jussy. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2013.

➤ DEVIS AMENAGEMENT EAUX PLUVIALES QUARTIER NOIR - délibération 2013/011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis de la Sarl ST PERE TRAVAUX PUBLICS pour l'aménagement eaux pluviales du quartier noir. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2013.

Suite aux pluies régulières de cet hiver, François DENIZOT informe le Conseil Municipal du problème d'évacuation des eaux de Bouhy en bas du hameau de la Jarrie. Le problème des buses bouchées ou endommagées est à voir par les agents communaux.

➤ DEVIS TRAVAUX VOIRIE 2013 - délibération 2013/012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis de la Sarl ST PERE TRAVAUX PUBLICS pour les travaux de point à temps 2013. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2013.

➤ COLUMBARIUM : REVISION DE LA DELIBERATION 2012/061 DU 04 DECEMBRE 2012 : délibération 2013/013

M. Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de compléter la délibération 2012/061 du 04 décembre 2012 relative au columbarium afin de préciser la durée pour le droit d'apposer une plaque au jardin du souvenir. La délibération est donc remplacée comme suit :

M. Le Maire rappelle que par délibération 2012/040 du 10 juillet 2012, le Conseil Municipal à l'unanimité a retenu l'entreprise GRANIMOND pour son projet de création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière communal.

Installé depuis le 16 novembre dernier, il est désormais nécessaire de fixer les tarifs de cet équipement pour pouvoir le proposer au public.

Un projet de règlement intérieur sera établi par la Commission des travaux pour être présenté lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal.

Le columbarium constitue un espace de 12 cases qui seront proposées aux familles de défunts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer comme suit les tarifs :

Concessions (cases) au columbarium :

- Temporaire de 15 ans : 275€ + 90€ de plaque

- Temporaire de 30 ans : 500€ + 90€ de plaque

accompagnés des droits d'enregistrement de 25€ à acquitter et qui sont susceptibles d'être augmentés au fil des années.

Les recettes correspondantes seront imputées pour 2/3 sur le budget de la commune et pour 1/3 sur le budget du CCAS.

Jardin du souvenir :

- Droit d'apposer une plaque sur un bloc de remarque + plaque : 25€ pour une durée de 30 ans.

Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de la commune.

➤ RÈGLEMENT DU COLUMBARIUM - délibération 2013/014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le règlement proposé en pièce jointe.

DIVERS

- Commission de finances fixée au 11 mars 2013 à 09h00

- école : prévisions rentrée 2013 reçues le 10 novembre 2012 : 37 élèves au lieu de 51

(- 26%) => message électronique adressé en réponse pour corriger l'effectif annoncé et le remplacer par 43.

- Rues hameaux : poursuite le 04 mars à 10h00

- logiciels informatique : prévision d'un changement cette année pour être compatible en 2015.

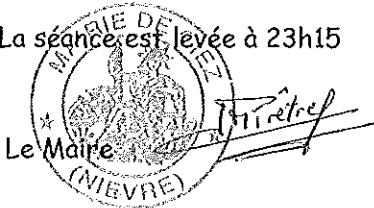
Une enveloppe sera prévue au budget.

- DETR : cette subvention ne sera finalement pas sollicitée cette année.

- présentation du bilan de l'activité 2012 du Club de Pétanque et du Club des Aînés.

- installation d'un compteur divisionnaire d'eau pour la chasse d'eau du logement de la mairie.
- courrier reçu de l'association ARCAVAN
- filets de but à commander
- WC handicapés : demander à étudier avec un professionnel. Plantation d'une haie devant ou pose de panneaux de bois envisagés.
- élagage des tilleuls dans le bourg à étudier
- demandes abris bus La Masserie et Jussy
- demande conteneur poubelles Picarnon : contacter la Communauté de Communes au sujet du ramassage
- F. DENIZOT fait la synthèse de son inventaire de l'éclairage public. Les poteaux électriques sont à nettoyer par la commune pour permettre la lecture des n° d'identification par les habitants lors de pannes.
- A. BAZIN fait le compte rendu de sa réunion avec l'Office de Tourisme de Donzy.

La séance est levée à 23h15



Le Maire